



CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

LA RÉSERVE



Un rapport du
Comité permanent
de la défense nationale

Juin 1988

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 mai 1988
Le mardi 7 juin 1988

Président: Patrick Croton

Wednesday, May 18, 1988
Tuesday, June 7, 1988

Chairman: Patrick Croton

Président

LA RÉSERVE

Défense nationale National Defence

W.R. (Bud) Jardine

Norwesterford—Stewartville

CONCERNANT

Le projet de loi C-200, Loi sur la
Défense nationale (Réserve)
Régiment

INTRODUCTEUR

Derek Blackburn

Brampton

Star Darling

Y COMPRIS

La présente loi a été adoptée le 18 mai 1988.

Président: Patrick Croton

Président: Patrick Croton

Président

L'hon. Douglas Frith

Stadbury

L'hon. Alistair B. McKinnon

Victoria

PERSONNEL

Un rapport du
Comité permanent
de la défense nationale

Juin 1988

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président

Patrick Crofton
Esquimalt—Saanich

Vice-président

W.R. (Bud) Jardine
Northumberland—Miramichi

Derek Blackburn
Brant

Stan Darling
Parry Sound—Muskoka

Marc Ferland
Portneuf

L'hon. Douglas Frith
Sudbury

L'hon. Allan B. McKinnon
Victoria

PERSONNEL

Jean Michel Roy
Greffier du Comité

David Lord
Conseiller en matière de recherche

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 39

Le mercredi 18 mai 1988

Le mardi 7 juin 1988

Président: Patrick Crofton

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 39

Wednesday, May 18, 1988

Tuesday, June 7, 1988

Chairman: Patrick Crofton

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Défense nationale

National Defence

CONCERNANT:

L'étude du Livre blanc de la Défense nationale (La Réserve), conformément à l'article 96(2) du Règlement

RESPECTING:

Consideration of the White Paper on National Defence (The Reserves), pursuant to Standing Order 96(2)

Y COMPRIS:

Le premier rapport à la Chambre

INCLUDING:

The First Report to the House

Deuxième session de la trente-troisième législature,
1986-87-88

Second Session of the Thirty-third Parliament,
1986-1987-1988

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE
NATIONALE

Président: Patrick Crofton

Vice-président: W.R. (Bud) Jardine

Membres

Derek Blackburn
Stan Darling
Marc Ferland
Douglas Frith
Allan B. McKinnon—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

Jean Michel Roy

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE

Chairman: Patrick Crofton

Vice-Chairman: W.R. (Bud) Jardine

Members

Derek Blackburn
Stan Darling
Marc Ferland
Douglas Frith
Allan B. McKinnon—(7)

(Quorum 4)

Jean Michel Roy

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Table des matières

Introduction du président	1
Recommandations	3
Partie 1	
La réserve: Quelques faits et données	
1. Introduction	7
2. La Réserve	8
3. La Réserve avant	10
Le Comité permanent de la défense nationale a l'honneur de présenter son	
3. La Réserve des communications	12
4. Les Canadian Rangers et le C	14
PREMIER RAPPORT	
Conformément aux dispositions du paragraphe 96(2) du Règlement, votre Comité a étudié le Livre blanc de la Défense nationale, plus spécialement la question de la Réserve.	
2. Les prescriptions du Livre blanc	15
Partie 2	
Conclusions du Comité	
1. Les besoins en personnel	19
2. La réorganisation de cette réserve	20
3. Budget et dépenses	21
4. Un budget distinct pour la Réserve à court et à long terme	23
5. Matériel	25
6. Formation et instruction	26
7. Changements organisationnels	28
8. La Réserve et les autres forces	29
Annexe A : Liste des Révisés	31
Annexe B : Organigramme et personnes qui ont servi le Comité	37
Projet de loi	41

Table des matières

Introduction du président	1
Recommandations	3
Partie 1	
Un aperçu: Quelques faits et données	
1. Introduction.....	7
2. La Milice.....	8
3. La Réserve navale.....	10
4. La Réserve aérienne.....	11
5. La Réserve des communications	12
6. Les <i>Canadian Rangers</i> et le Cadre des instructeurs de cadets	13
Partie 2	
Préparation de l'avenir	
1. Introduction.....	15
2. Les prescriptions du Livre blanc	15
Partie 3	
Conclusions du Comité	
1. Les besoins en personnel.....	19
2. La combinaison est-elle valable?	20
3. Solde et indemnités.....	21
4. Un budget distinct pour la Réserve: le débat se poursuit	23
5. Matériel.....	25
6. Formation et infrastructure	26
7. Changements organisationnels.....	28
8. La Réserve et les Canadiens.....	28
Annexe A : Liste des témoins.....	33
Annexe B : Organismes et personnes qui ont informé le Comité	37
Procès-verbaux.....	41

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

Les membres de la Milice représentent une composante unique de notre société. Ce sont des soldats-citoyens qui doivent équilibrer leurs obligations envers leur famille, leur travail et leur collectivité avec celles qu'ils ont prises envers leur pays. Ils sont fiers des unités dans lesquelles ils ont servi et de ce qu'ils ont fait par le passé pour défendre le Canada.

(Bgén Larry Gollner, directeur général, Réserves et cadets, 1er décembre 1987, fascicule n° 18:9)

Les officiers et les sous-officiers qui font partie des forces de réserve canadiennes ont pour tâche de prêter main-forte aux membres de la Force régulière en temps de guerre. Du point de vue stratégique, la Réserve contribue à renforcer le potentiel de dissuasion du Canada en fournissant une plus grande profondeur à nos forces de défense.

Les réservistes, dans le passé, ont joué un rôle important en tant que défenseurs d'abord de la Nouvelle-France, ensuite de la colonie britannique naissante et enfin de la nation indépendante qu'est devenu le Canada. Entre l'époque de la colonisation de la Nouvelle-France et 1939, les réservistes ont été systématiquement plus nombreux que les membres de la Force régulière. Le point tournant a été la Seconde Guerre mondiale, lorsque plus de un million d'hommes et de femmes, volontaires et conscrits, ont joint le service actif. Pendant la Guerre froide qui a suivi entre l'Est et l'Ouest, les membres de la Force régulière ont continué d'être légèrement plus nombreux que les réservistes, mais depuis le début des années 60, la proportion de réservistes par rapport aux membres de la Force régulière est tombée d'environ la moitié au quart de l'effectif militaire total.

Alors que le monde assistait à l'avènement de l'âge nucléaire et à l'apparition de la doctrine de la destruction mutuelle assurée, chez les superpuissances, les forces conventionnelles du Canada, y compris celles de la Réserve, perdaient de leur importance parmi les priorités du gouvernement. Toutefois, à la fin des années 70, les dépenses militaires ont accusé une forte remontée, de sorte qu'on a pu ainsi commencer à renverser la tendance qui avait été amorcée: manque d'effectifs, obsolescence de l'équipement et opérations réduites en raison de compressions budgétaires. Le changement d'orientation qui s'est opéré tient au fait que les stratèges ont cessé de croire que toute guerre entre les superpuissances se limiterait à un conflit nucléaire apocalyptique de courte durée. En effet, on risquait plutôt d'assister à une longue guerre conventionnelle opposant les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et ceux du Pacte de Varsovie, dirigés par les Soviétiques.

Le Canada se doit d'accroître considérablement ses effectifs militaires, tout en freinant ses dépenses, pour se doter d'une force de défense conventionnelle crédible tant au niveau européen que national. Selon le principe de la force totale énoncé dans le Livre blanc du gouvernement, la Réserve fera partie intégrante de la structure de défense du Canada, de sorte que les réservistes et les membres de la Force régulière deviendront des partenaires égaux. La Réserve devrait, grâce à des relèvements relativement modestes de ses ressources financières, un équipement amélioré, des effectifs plus nombreux et une plus grande attention de la part des autorités du ministère de la Défense nationale, redevenir un pilier fondamental du potentiel de sécurité du Canada. La revitalisation de la Réserve permettra aux Canadiens, en cette époque où les dépenses militaires ne cessent d'augmenter, de bénéficier d'une force de défense beaucoup plus efficace par comparaison aux sommes dépensées.

Mais les avantages ne s'arrêteront pas là.

Les réservistes et les unités de la Réserve doivent, comme toujours, continuer de subir un entraînement polyvalent qui ne peut que contribuer au bien-être économique et social du Canada. Une Réserve renforcée, bien entraînée et convenablement équipée devrait être en mesure d'intervenir avec plus d'efficacité lors de catastrophes naturelles et au cours d'opérations de recherche et de sauvetage.

Je crois, à l'instar des autres membres du Comité permanent de la défense nationale et de la plupart des Canadiens, que nous devons défendre et protéger notre société, nos institutions démocratiques et notre territoire — soit le patrimoine canadien — au moyen d'une répartition plus judicieuse et efficace de nos ressources humaines et financières. Par conséquent, une Réserve plus nombreuse, bien équipée et formée constitue un moyen rentable, et purement défensif, d'accomplir ce rôle vital.

RECOMMANDATIONS

1. Tout en approuvant le principe de la force totale comme étant le moyen le plus rentable de doter le Canada de Forces armées adéquates pour remplir ses engagements internes et étrangers, le Comité incite vivement le ministère de la Défense nationale à réexaminer ses objectifs généraux en matière d'effectifs, tout en essayant de prévoir l'infrastructure humaine et matérielle nécessaire au soutien de nos forces au cours des 120 premiers jours au moins après le déclenchement des hostilités. (page 19)

2. À des fins d'économies, le Comité recommande vivement au ministère de la Défense nationale de se servir du rapport prévu de 50 p. 100 de membres de la Force régulière contre 50 p. 100 de réservistes comme repère permettant d'augmenter la Réserve et non pas, une fois cet objectif atteint, de considérer ces chiffres comme immuables. (page 20)

3. Le Comité incite vivement le gouvernement à poursuivre ses efforts de façon que la solde des réservistes soit comparable à celle des membres de la Force régulière et de façon également à offrir un régime volontaire de pension dès que le budget nécessaire sera débloqué. Les réservistes devraient également recevoir des indemnités de déplacement pour se rendre aux exercices d'entraînement, et ce le plus rapidement possible. (page 22)

4. Bien qu'il ait été annoncé que les 25 000 membres d'une Réserve supplémentaire disponible revitalisée composée d'anciens membres de la Première réserve et de la Force régulière recevront une prime de 300 \$ par an s'ils se présentent un jour par an pour montrer qu'ils sont en état et capables de servir, le Comité est d'avis qu'il vaudrait mieux réserver cette somme (au moins 7,5 millions de dollars par an) à la solde, au matériel ou à d'autres frais engagés pour les membres actifs de la Première réserve. (page 23)

5. Le Comité recommande que la priorité soit accordée à l'application du Système intégré de gestion de la réserve pour accélérer la distribution de la solde ainsi qu'à l'instauration de mesures à court terme pour accélérer le traitement et la distribution de la solde. (page 23)

6. Le Comité demande que le ministère de la Défense ou le Ministre lui fournisse les renseignements ci-dessous dans le Budget annuel des dépenses principal, ou dans une mise à jour annuelle de la Défense publiée au cours du mois suivant le dépôt du Budget des dépenses principal :

- a) Le total des fonds directs destinés à la Première réserve et à la Réserve supplémentaire pendant l'année financière en cours, et les dépenses réelles engagées pendant les cinq années précédentes,
 - b) Les objectifs en matière de tâches assignées aux effectifs, d'infrastructure, de formation et de matériel, et un compte rendu des objectifs réellement atteints jusqu'ici,
 - c) Une comparaison entre la solde et les indemnités des membres de la Réserve et de ceux de la Force régulière, d'après les niveaux de 1988-1989,
 - d) Une ventilation des effectifs de la Réserve selon le grade,
 - e) Une explication détaillée de tous les fonds non utilisés, prévus dans le Budget des dépenses de l'année précédente. (page 24)
7. Le Comité demande qu'on lui communique le Plan de développement des Forces canadiennes dans les plus brefs délais. (page 24)
8. Le Comité recommande qu'on fasse tous les efforts possibles pour respecter la politique visant à tenir compte des besoins de la Réserve dans tous les futurs achats de matériel. Le Comité reconnaît également qu'une partie du matériel existant peut encore servir et devrait être offert en priorité aux unités de la Réserve, à des fins d'instruction. (page 25)
9. Le Comité recommande que, dans la mesure du possible, on fasse participer le personnel de la Réserve à l'essai du nouveau matériel destiné aux Forces canadiennes, afin de déterminer s'il peut convenir aux réservistes. (page 26)
10. Le Comité souscrit d'emblée à l'objectif consistant à améliorer considérablement les installations et les possibilités de formation des réservistes, mais prévient qu'il faudrait prendre soin de ne pas compromettre l'efficacité des unités existantes de la Force régulière. (page 27)
11. Le Comité encourage le Ministère à tout mettre en oeuvre pour offrir à un plus grand nombre de réservistes la possibilité de servir auprès des Forces canadiennes en Europe et des forces canadiennes de maintien de la paix au Moyen-Orient. (page 28)

PARTIE I

12. Le Comité souscrit d'emblée à la revitalisation de programmes de formation de réservistes dans les universités, collèges et établissements techniques du Canada, et prie instamment le Ministère d'étudier la possibilité d'offrir à des réservistes des bourses d'études avancées. (page 28)

13. Le Comité recommande que le Premier ministre, les chefs des partis de l'Opposition, le ministre de la Défense nationale, de même que les dirigeants du milieu des affaires, des syndicats et d'autres leaders d'opinion s'emploient activement à promouvoir l'expansion de la Réserve. (page 31)

14. Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale et son ministre continuent d'encourager les employeurs à autoriser leurs employés à participer aux activités de la Réserve. Dans la mesure du possible, les employeurs devraient combler le manque à gagner des employés qui participent à ces activités. (page 31)

15. Si les employeurs opposent une résistance sensible à l'expansion de la Réserve, le gouvernement devrait envisager l'adoption d'une mesure législative visant à se garantir un nombre de réservistes suffisant, sans perte de congés et de salaires, et sans risque pour leur carrière. (page 31)

16. Le Comité recommande qu'on s'efforce de conserver des unités dans les régions rurales du Canada et, dans la mesure du possible, de rétablir des unités traditionnelles. Il conviendrait d'établir de nouvelles unités dotées de noms appropriés dans les secteurs de croissance démographique. (page 31)

PARTIE I

UN APERÇU: QUELQUES FAITS ET DONNÉES

1. Introduction

Le rôle de la Réserve est de fournir un cadre de mobilisation économique en temps de guerre — des hommes et des femmes, du matériel et une organisation qui serait en mesure de contrer la menace perçue pendant une période suffisante.

La Réserve est composée de la Première réserve et de la Réserve supplémentaire, du Cadre des instructeurs de cadets, des *Canadians Rangers* et du Cadre de la Première réserve du Quartier général de la Défense nationale. La Première réserve regroupait, au 31 mars 1988, 21 777 membres rémunérés. Le nombre réel de réservistes s'élève à 25 000 environ, si l'on tient compte des fluctuations saisonnières.

La Réserve supplémentaire, quant à elle, compte environ 20 400 membres et comprend d'anciens membres de la Force régulière et de la Première réserve.

Quatre-vingts pour cent des membres de la Première réserve sont des étudiants, des enseignants, des travailleurs saisonniers et des chômeurs. Les hommes de métier et autres spécialistes sont, quant à eux, sous-représentés. En 1987, 1 075 membres du personnel de soutien de la Force régulière ont été détachés auprès d'unités de la Réserve pour fournir des services administratifs et s'acquitter de fonctions d'instruction. Toutefois, 500 réservistes additionnels à temps plein exécutaient aussi des tâches administratives. La solde versée aux membres à temps plein de la Réserve provient du budget d'instruction de la Réserve.

On dénombrait 4 100 femmes dans la Première réserve en 1987, soit 17 p. 100 de l'effectif total.

Vingt-cinq pour cent des effectifs ont quitté les rangs cette année-là, ce qui se compare au nombre de départs enregistrés aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie. Il y a dix ans, ce chiffre atteignait 50 p. 100.

Bien qu'il soit difficile de séparer les dépenses totales de la Réserve de l'ensemble des dépenses du ministère, les données publiées annuellement

nous donnent une idée approximative de ce qu'elles représentent. On s'attend à ce que les dépenses, en 1988-1989, s'élèvent à 419 millions de dollars, soit 3,7 p. 100 des dépenses totales du Programme des services de défense. Ce chiffre comprend les frais de fonctionnement, les frais de soutien, les frais répartis et les dépenses en capital de la Première réserve.

D'après des officiels du ministère, le pourcentage du budget consacré directement à la Réserve compte pour environ 23 p. 100 des effectifs militaires du Canada. Les réservistes sont effectivement des soldats à temps partiel. Toutefois, compte tenu du fait que chaque membre à temps plein de la Force régulière coûte 39 000 \$ par an, contre 6 500 \$ environ pour un réserviste, les avantages que présente le fait d'avoir des forces de réserve plus étoffées constituent un argument de taille en cette époque où les dépenses militaires atteignent des proportions énormes.

2. *La Milice*

La Milice, nom officiel de la réserve de l'armée au Canada, a pour mission, en temps de guerre, de fournir des unités ou des sous-unités d'appoint à la Force régulière, de fournir des forces d'appoint à tous les commandements et unités du Quartier général de la Défense nationale; de participer à l'exécution de la première phase du plan de mobilisation en fournissant des forces de défense des bases et le soutien nécessaire à l'entraînement opérationnel; d'assurer le contrôle des mouvements; de constituer un cadre essentiel à la poursuite de la mobilisation et de fournir des renforts prêts à être déployés sur n'importe quel théâtre d'opérations, notamment en Europe. En temps de paix, le rôle de la Milice consiste à s'entraîner à la guerre, à fournir de l'aide aux autorités civiles en cas de désastres naturels et à participer aux cérémonies officielles.

La Milice est dirigée par le Chef de l'état-major de la Défense, par l'entremise du commandant de la Force mobile. En 1987, la Milice regroupait 183 unités: 18 unités blindées, 18 unités d'artillerie, 52 unités d'infanterie, 11 unités de génie, 20 bataillons des services, 12 compagnies médicales et 52 musiques. Au total, 802 membres de la Force régulière étaient affectés aux unités de la Réserve, alors qu'on y dénombrait 107 vacances à combler par la Force régulière.

Au 31 mars 1988, l'effectif rémunéré autorisé de la Milice était de 15 500 personnes. D'après le Ministère, l'effectif «réel» de la Milice ces

dernières années a oscillé entre 18 000 et 20 000 membres, si l'on tient compte des soldats qui se présentent à l'instruction et ceux qui ne s'y présentent pas.

Les femmes comptent pour environ 11,3 p. 100 des effectifs de la Milice; elles sont admissibles à toutes les catégories d'emploi, sauf les postes de combat, ce qui est une politique en voie de révision.

Les unités s'entraînent un ou deux soirs par semaine et pendant certaines fins de semaine l'hiver. La semaine, les membres s'entraînent à parfaire leurs compétences dans des manèges locaux. Les fins de semaine sont consacrées aux activités qui visent à développer les compétences requises pour évoluer au sein des sous-unités. L'été, les miliciens suivent des cours d'instruction individuelle ou participent à des séances d'entraînement collectif et à des manoeuvres organisées par les unités locales et de district. Ces rassemblements permettent aux membres de la Milice d'apprendre à travailler en équipe au cours d'opérations.

Depuis 1981, la Force mobile affecte des sous-unités de la Milice à diverses tâches opérationnelles. Ces sous-unités sont détachées auprès de formations de la Force régulière qui remplissent des missions de guerre au Canada. Par exemple, une unité d'infanterie peut être chargée de former un peloton qui sera détaché auprès du Régiment aéroporté du Canada en cas de crise.

La Milice fait face actuellement à divers problèmes : insuffisance de fonds, pénurie de matériel, équipement désuet ou défectueux, chefs non qualifiés et logements inadéquats et souvent trop petits. Une solde et des avantages insuffisants, de même que des retards dans le versement de la solde, ajoutent aux problèmes.

Ce sont des raisons historiques et non opérationnelles qui dictent l'emplacement actuel des unités de la Milice. La plupart des centres ayant récemment connu une forte poussée démographique ne disposent pas d'unités, alors que certaines petites villes abritent des bataillons de la Milice. Toutefois, le terme bataillon peut être trompeur. Les effectifs en poste n'atteignent parfois que 150 personnes, ce qui est bien loin de l'unité de combat de 800 membres qu'on connaissait jadis. Malgré le fait qu'il y ait des lieutenants-colonels, plusieurs majors, des colonels honoraires et divers drapeaux de la Milice, le personnel de soutien de la Force régulière se limite habituellement à un capitaine et à deux sous-officiers. Ces dernières années,

les bataillons ont éprouvé des pénuries de matériel d'entraînement alors que les stocks de guerre, eux, étaient pratiquement inexistants.

Certains observateurs bien informés de la Réserve, comme le Colonel James S.H. Kempling, ancien sous-chef de l'état-major des Réserves au Quartier général de la Force mobile, a fait remarquer que bien, que les unités de la Milice aient des «tâches opérationnelles» à remplir, rares sont celles en mesure de déployer même un seul peloton prêt au combat.

Le Colonel Kempling a également fait remarquer que, une fois les dépenses générales couvertes, la Milice n'a pas suffisamment de fonds pour organiser des séances d'entraînement au niveau de l'unité. Les membres de la Milice s'entraînent en moyenne entre 40 à 45 jours par an, alors que les ressources financières sont censées permettre un entraînement de 85 jours. Les frais d'administration absorbent la différence. Le Col. Kempling a fait valoir qu'un système d'entraînement excessivement complexe, allié à un taux de départ relativement élevé, a produit de sérieuses lacunes au niveau des chefs subalternes et des spécialistes. Pour certaines unités, on a eu beaucoup de mal à trouver des commandants qualifiés.

(Revue canadienne de défense, hiver 1987-1988)

3. La Réserve navale

Avant la publication du Livre blanc, la Réserve navale avait pour mission d'assurer la défense côtière au moyen de patrouilleurs chargés de surveiller les côtes et d'effectuer des visites portuaires; d'assurer le contrôle de la navigation commerciale et de collaborer avec les commodores de convois; de fournir des forces supplétives aux principales unités navales, aux écoles de plongée et à d'autres installations terrestres; et, en général, de servir de cadre à l'expansion de la marine en temps de guerre.

La structure hiérarchique de la Réserve navale s'étend du Chef de l'état-major de la Défense au commandant du Commandement maritime qui délègue certaines tâches administratives, de formation et d'organisation au commandant des divisions de la Réserve navale à Québec, qui détient le grade de capitaine de la marine de la Force régulière. Les commandants des 21 divisions de la Réserve navale dispersées dans toutes les régions du pays sont des capitaines et des commanders de la Réserve. En 1987, 174 membres du personnel de soutien de la Force régulière ont été affectés aux unités de la Réserve navale pour exécuter des tâches administratives et organiser des activités d'entraînement. Toutefois, seuls 129 postes étaient pourvus par des

membres de la Force régulière. Il a fallu, pour combler les lacunes, embaucher des réservistes à plein temps.

Les femmes comptent pour environ 34,3 p. 100 des effectifs de la Réserve navale. Elles ont accès à tous les métiers.

À l'heure actuelle, la plupart des commandants d'unité, tout comme bon nombre de réservistes, sont attachés à des régions qui leur permettent de demeurer proche de leur famille et de poursuivre leur carrière. Par conséquent, les promotions sont habituellement accordées à des personnes qui font déjà partie de ces unités. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que des nouveaux membres récemment libérés de la Force régulière ou en provenance d'une autre région sont affectés à des postes de commandement.

La Réserve navale, qui compte 21 divisions et dont les effectifs rémunérés atteignaient, au 31 mars 1988, 3 450 membres, n'est pas en mesure de remplir toutes les tâches qui lui sont confiées. Le matériel d'entraînement, comme les petits navires de guerre, est désuet et a besoin d'être remplacé. Il y a également pénurie de personnel de soutien de la Force régulière.

4. La Réserve aérienne

La Réserve aérienne comptait, au 31 mars 1988, un effectif autorisé de 950 membres. Son quartier général se trouve à Winnipeg, et deux de ses escadres de la Réserve basées à Montréal et à Toronto, comprennent chacune deux escadrons. La Réserve aérienne compte également trois escadrons indépendants stationnés à Winnipeg, à Edmonton et à Summerside, plus neuf petites escadrilles de renfort dispersées dans diverses bases du Commandement aérien. Le Chef de l'état-major de la Défense assure le contrôle de la Réserve aérienne par l'entremise du chef du Commandement aérien et du commandant du Groupe Réserve aérienne.

Cent-onze membres de la Force régulière prêtent main-forte à la Réserve aérienne. Ce chiffre correspond au niveau autorisé.

Les deux escadres de la Réserve aérienne stationnées à Montréal et à Toronto sont chargées d'appuyer le 10^e Groupe aérien tactique, dont le contrôle opérationnel est assuré par la Force mobile. L'escadron de Summerside est chargé de seconder le Groupe aérien maritime; les escadrons basés à Winnipeg et à Edmonton relèvent du Groupe transport aérien alors

que les escadrilles supplétives ont pour rôle de renforcer les bases où elles sont stationnées.

Tous les postes militaires au sein de la Réserve aérienne sont ouverts aux femmes, qui comptent pour 45 p. 100 des effectifs de celle-ci.

La Réserve aérienne fait face à divers problèmes : mentionnons le manque de personnel, l'absence d'un centre d'entraînement permanent à l'École nationale d'instruction de la Réserve aérienne, et l'obsolescence des avions Dakota utilisés par le 402^e Escadron, à Winnipeg.

5. La Réserve des communications

En temps de guerre, la Réserve des communications est chargée d'appuyer le Commandement des communications, la Force mobile, les Forces canadiennes en Europe, le Commandement aérien, les unités du Quartier général de la Défense nationale et le Service de l'instruction des forces canadiennes, et de fournir un cadre de mobilisation supplémentaire. En temps de paix, elle a pour mission de prêter main-forte aux autorités, d'aider les organismes civils en cas de désastres naturels, de participer à des cérémonies officielles, de prendre part aux exercices opérationnels de la Force régulière et d'aider celle-ci à exploiter des systèmes de communications non militaires.

La structure hiérarchique de cette organisation est similaire à celle des autres éléments de la Réserve. Le Chef de l'état-major de la Défense exerce un contrôle sur la Réserve, ainsi que sur le Commandement des communications. L'effectif du Commandement des communications se compose de six groupes placés sous l'autorité des commandants de la Force régulière. Une unité de la Réserve affectée en permanence au quartier général du Commandement des communications est chargée de coordonner les activités à l'échelle nationale.

En 1987, 73 membres de la Force régulière s'occupaient de tâches administratives et fournissaient des services d'instruction aux unités de la Réserve des communications. Plusieurs réservistes sont également employés à plein temps pour pallier au manque de personnel.

La Réserve des communications, dont l'effectif autorisé, au 31 mars 1988, était fixé à 1 594 personnes, n'est pas en mesure de remplir toutes les tâches qui lui sont confiées, notamment celle qui consiste à prêter main-forte

aux autres commandements. Elle manque aussi de matériel stratégique et tactique et a besoin de bâtiments supplémentaires.

Les femmes comptent pour environ 37,7 p. 100 des effectifs de la Réserve des communications. Elles ont accès à tous les métiers, sauf celui de poseur de lignes.

6. *Les Canadian Rangers et le Cadre des instructeurs de cadets*

Les *Canadian Rangers* et le Cadre des instructeurs de cadets font également partie de la Réserve. Le Cadre des instructeurs de cadets, qui regroupe 5 370 membres, assure le commandement et le contrôle des cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Air. Les *Canadian Rangers*, qui sont chargés d'assurer la surveillance et la souveraineté du Canada, regroupent au total 1 600 membres, dont 900 sont placés sous le contrôle du Commandement maritime, et 700 environ sous le contrôle opérationnel du Quartier général de la Région du Nord.

Les *Rangers*, tout comme le Cadre des instructeurs de cadets, continueront de remplir les mêmes rôles selon le principe de la force totale. Toutefois, ils verront leurs effectifs augmenter. Leur entraînement à l'heure actuelle est limité et on s'attend qu'ils reçoivent du nouvel équipement, y compris un nouveau fusil qui servira à remplacer le Lee-Enfield, ainsi que du matériel de communications. La formation de nouvelles patrouilles dans plusieurs collectivités devrait, d'ici 1995, porter les effectifs des *Canadian Rangers* dans le Nord à environ 1 000 personnes.

PARTIE 2

PRÉPARATION DE L'AVENIR

1. Introduction

Le ministre de la Défense nationale a présenté les changements prévus pour la Réserve, destinés à mettre en oeuvre un principe de force totale intégrant des membres de la Force régulière et des réservistes formés et équipés de manière effective dans l'ensemble des Forces armées, comme l'une des initiatives les plus ambitieuses du Livre blanc de la Défense. D'après le Comité, la réussite du principe de la force totale dépendra du financement disponible, de la priorité accordée à l'expansion de la Réserve au sein du ministère de la Défense nationale, de l'attitude des membres de la Force régulière et des réservistes face aux changements et, plus important encore, de l'encouragement et de l'appui du public canadien.

2. Les prescriptions du Livre blanc

Le Livre blanc a en général réaffirmé bien des engagements traditionnels du Canada en matière de défense, comme ceux relatifs à l'Europe de l'Ouest, à la défense de l'Amérique du Nord, au maintien de la paix sur la scène internationale et à l'aide aux autorités civiles. Il y est également proposé une structure plus fiable de financement et de planification rendue possible grâce à un examen des besoins et des ressources financières de la défense portant sur une période de cinq années consécutives. Il y est toutefois souligné que le monde est à l'aube d'une période marquée par l'escalade des coûts liés à la défense. Dans le cas du Canada, des années de relatif abandon ont aggravé la situation; en effet, notre pays ne dispose pas de suffisamment d'hommes bien équipés pour accomplir les tâches attribuées à ses Forces armées. Le gouvernement a déclaré son intention d'affecter une part plus importante des ressources financières aux projets d'immobilisations afin de compenser la «mise hors service de matériel pour cause de détérioration». En attendant, les budgets de la défense devraient augmenter d'au moins 2 p. 100 par an en termes réels au cours des cinq prochaines années.

Pour permettre de réduire ce qui est maintenant appelé «l'écart engagements-ressources», le gouvernement a décidé de mettre en oeuvre un principe de force totale où le personnel de la Réserve et celui des Forces armées régulières seraient intégrés en une seule structure; cette force totale se composerait de près de 90 000 membres de la Force régulière, de 65 000

membres de la Première réserve et de 25 000 membres de la Réserve supplémentaire disponible.

Pour employer efficacement toutes les ressources de la Réserve, il faut faire en sorte que la distinction qui s'est établie entre le personnel de la Force régulière et celui de la Réserve soit considérablement réduite. Les obligations de ces deux groupes doivent être fusionnées suivant le principe de la «force totale». Ainsi, une unité chargée d'intervenir en cas d'urgence pourrait compter à la fois des membres de la Force régulière et des réservistes, peu importe la proportion relative des représentants de ces deux éléments; la proportion requise pour respecter un engagement donné varierait selon le genre d'unité, le délai de réaction souhaité et les compétences à mettre en oeuvre. Si nous voulons faire davantage appel à la Réserve pour élargir le cadre de la Force régulière, nous devons augmenter largement les effectifs de la Réserve et doter cette dernière de services d'instruction nettement supérieurs et d'un équipement beaucoup plus perfectionné.

(Livre blanc de la Défense nationale, «Défis et engagements: Une politique de défense pour le Canada» juin 1987, page 65).

Dans une structure de «force totale», la Réserve sera élargie, de sorte qu'elle puisse non seulement renforcer la Force régulière, mais aussi assumer d'autres tâches bien déterminées. La Réserve navale aura deux fonctions de temps de guerre, à savoir le contrôle naval et la défense maritime des côtes, y compris le dragage de mines. La Milice, pour sa part, participera aux opérations de défense menées au Canada et ailleurs en Amérique du Nord et formera des remplaçants à l'intention des forces terrestres déployées outre-mer. Elle organisera, de surcroît, une force relativement importante de gardes légèrement armés ayant pour mission de protéger les points vitaux militaires et fera beaucoup en ce qui concerne les organismes de soutien logistique et médical requis pour appuyer les forces chargées de garantir le respect de nos engagements consolidés en Europe. La Réserve aérienne sera associée de plus près à l'élément Air de la Force régulière, grâce à la création d'un certain nombre d'unités intégrées dont les effectifs seront recrutés tant dans la Force régulière que dans la Réserve. Enfin, la Réserve des communications continuera d'assurer des services de communications stratégiques et tactiques. Pour parvenir à revitaliser ainsi la Réserve, il faudra, bien sûr, en accroître sensiblement les effectifs et la doter de matériel nouveau et amélioré.

(Ibid., p. 66).

Au cours des trois premières années, les augmentations seront de l'ordre de 2 000 par an, et de 3 500 par an au cours des douze années suivantes. La Milice doit passer de 15 500 à 50 838 membres, la Réserve aérienne de 950 à 5 150 membres, la Réserve navale de 3 450 à 5 325 membres, la Réserve des communications de 1 594 à 1 705 membres et le personnel de l'infrastructure nationale d'environ 280 à environ 1 000 membres.

La Réserve supplémentaire doit être divisée en deux groupes. La Réserve supplémentaire disponible, composée de 25 000 membres une fois les effectifs prévus atteints, sera chargée de tâches particulières comme la protection de points vitaux. La Réserve supplémentaire d'attente servira de réservoir de personnel chargé, en temps de crise, de tâches non précisées.

Toutes les unités de la Première réserve se verront confier des tâches particulières en temps de guerre et elles bénéficieront d'une meilleure formation au plan de la quantité et de la qualité. Le matériel sera modernisé, et la solde ainsi que les indemnités continueront d'être majorées. Par ailleurs, on étudie actuellement la possibilité de relancer les programmes universitaires de formation des officiers de la Réserve.

Le Contre-amiral Wally Fox-Decent, chef des Réserves et cadets, qui témoignait devant le Comité s'est exprimé en ces termes:

Ce que je trouve excitant dans le Livre blanc, c'est qu'il permet d'apporter éventuellement un changement radical. Je vais vous donner quelques exemples. La partie réserve de l'armée, la Milice, sera la partie la plus importante de l'armée, elle sera intégrée, pour ce qui concerne les tâches de l'armée canadienne, par conséquent, on ne pourra tout simplement pas l'ignorer. Si vous voulez qu'une armée soit prête, il faudra que la Milice soit bien formée, équipée et aussi suffisamment nombreuse. Par conséquent, la Réserve ne sera plus à la traîne, mais elle pourra jouer un large rôle de participation dans l'armée — de fait, plus de 50 p. 100 et cela, à mon avis, change toute la nature de la Milice.

(26 novembre 1987, fascicule n° 17:16)

Les réservistes aériens passeront du Dakota au DASH-8 et formeront des navigateurs de la Force régulière; la Réserve navale, actuellement dotée de navires non armés disposera de «navires qui constitueront la défense côtière et la défense contre les mines pour la marine du Canada.»

Enfin, le Contre-amiral Fox-Decent a souligné le rôle essentiel que la Réserve jouerait au sein de la force totale, tout en faisant remarquer que l'importance de ce rôle «nous donne droit à un budget».

PARTIE 3

CONCLUSIONS DU COMITÉ

1. Les besoins en personnel

Tous les gouvernements traversent actuellement une période marquée par des coûts croissants en matière de défense ainsi que par d'autres urgences financières. Personne s'intéressant véritablement à la défense du Canada ne peut donc trouver à redire à l'utilisation de la méthode de recrutement la plus rentable possible qui permette au Canada de respecter ses engagements internes et étrangers. Le Comité approuve donc le principe de la force totale.

Les représentants de la Défense nationale, tout comme des témoins extérieurs, ont toutefois remarqué que plusieurs problèmes difficiles ne manqueront pas de surgir. Quel objectif le Canada devrait-il viser en matière d'effectifs, tant pour la Force régulière que pour la Réserve? C'est là une question fondamentale qui se pose.

Le Ministère a prévu une force totale de 180 000 membres d'ici l'an 2002. Elle se composerait de 90 000 membres de la Force régulière, de 65 000 membres de la Première réserve et de 25 000 membres de la Réserve supplémentaire disponible. Plusieurs témoins ont toutefois fait remarquer au Comité que ces effectifs risquent de ne pas être suffisants pour répondre aux besoins qui surgiront à partir du 30^e jour du déclenchement des hostilités jusqu'au moment où suffisamment de nouvelles recrues seront formées et équipées pour remplacer les troupes de première ligne.

Par ailleurs, si l'on se fonde sur un taux de pertes sur le front d'Europe centrale que l'on estime en général varier de 1 à 3 p. 100 par jour pour une période de 30 jours, chiffre qui pourrait se révéler être désastreusement bas, compte tenu du potentiel énorme de destruction acquis par les armes conventionnelles depuis la Seconde Guerre mondiale, il faudrait 50 000 réservistes de plus à partir du 30^e jour suivant le déclenchement des hostilités jusqu'au 120^e jour, où il faudrait disposer de soldats nouvellement entraînés.

RECOMMANDATION:

Tout en approuvant le principe de la force totale comme étant le moyen le plus rentable de doter le Canada de Forces armées adéquates pour remplir ses engagements internes et étrangers, le Comité incite vivement le ministère de la Défense nationale à réexaminer ses objectifs généraux en matière d'effectifs, tout en

essayant de prévoir l'infrastructure humaine et matérielle nécessaire au soutien de nos forces au cours des 120 premiers jours au moins après le déclenchement des hostilités.

2. La combinaison est-elle valable?

Une autre question importante se pose à propos de la combinaison des forces qui se composeraient de membres de la Force régulière à 50 p. 100 et de réservistes à 50 p. 100. Cette combinaison qui, pour les planificateurs du ministère, sert actuellement de modèle pour la force totale intégrée du 21^e siècle, est-elle pertinente sur le plan de l'efficacité et des coûts?

Le Comité n'a pas été informé de la façon dont le Ministère est arrivé à cette proportion de 50-50; les membres du Comité ont toutefois remarqué, d'après les témoignages reçus, que les réservistes permettent de faire de considérables économies et que la plupart des ministères de la Défense en Europe de l'Ouest comme en Europe de l'Est penchent plutôt du côté de la Réserve, exception faite des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Chez tous nos alliés dotés d'importants contingents de réservistes, le service à titre de réserviste est obligatoire, sauf au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Le Comité reconnaît que toute armée moderne et efficace nécessite un cadre important de professionnels à plein temps, surtout lorsqu'elle est équipée de matériel sophistiqué comme des avions d'avant-garde, des systèmes de défense aérienne, des frégates et des sous-marins. Toutefois, les membres du Comité sont également convaincus qu'il faut s'efforcer d'utiliser le mieux possible le budget militaire tout en maintenant l'efficacité et sans compromettre l'état de préparation, l'efficacité opérationnelle et la capacité de résistance des forces nécessaires au respect par le Canada de ses engagements internes et étrangers.

En outre, le Comité reconnaît que les Canadiens s'opposeraient à toute forme de service militaire obligatoire au sein de la Réserve ou de la Force régulière en temps de paix.

RECOMMANDATION:

À des fins d'économies, le Comité recommande vivement au ministère de la Défense nationale de se servir du rapport prévu de 50 p. 100 de membres de la Force régulière contre 50 p. 100 de réservistes comme repère permettant d'augmenter la Réserve et non pas, une fois cet objectif atteint, de considérer ces chiffres comme immuables.

3. Solde et indemnités

Le Comité s'est entendu dire à maintes reprises que le taux élevé d'attrition parmi les réservistes s'expliquait essentiellement par la solde et les indemnités — ou plus exactement par le niveau peu élevé de la solde par rapport à celle de la Force régulière et aux salaires qu'offrent de nombreux emplois civils ainsi que par l'absence d'avantages sociaux. Par ailleurs, la lenteur du service de la solde, dont les retards atteignent parfois plusieurs mois en raison d'un système informatique inadéquat et d'une formation insuffisante du personnel administratif, est un autre grand motif d'irritation.

Le régime de rémunération de la Réserve prévoit trois catégories de solde :

- Le service de classe A correspond à un maximum de douze jours consécutifs au cours d'un mois. La classe A est en général la catégorie dans laquelle tombent la plupart des membres de la Première réserve qui participent aux défilés en soirée, reçoivent leur instruction en fin de semaine et suivent des cours ou périodes d'instruction de courte durée. La solde est versée pour une journée ou une demi-journée, la demi-journée représentant moins de six heures.
- Le service de classe B est prévu pour des cours autorisés plus longs ou des périodes de service durant plus de douze jours. La solde équivaut au taux quotidien normal de la Réserve multiplié par le nombre de jours.
- Le service de classe C s'applique aux réservistes qui occupent un poste à plein temps dans un établissement de la Force régulière et correspond au taux de celle-ci.

Avec le régime actuel, le personnel de la classe B et de la classe C peut remplir les mêmes fonctions, tout en recevant une solde bien différente. Pour combler l'écart entre le personnel de la Force régulière et les réservistes, il faudrait prévoir une augmentation de 7 à 10 p. 100 de la solde de tous les grades, à l'exception de ceux de lieutenant et de soldat qui bénéficient actuellement d'un taux de solde supérieur à celui de la Force régulière. Cela faciliterait le recrutement.

Pour que la solde des membres de la Force régulière et celle des réservistes arrivent au même niveau, il en coûterait, d'après les estimations,

environ 50 millions de dollars par an (dollars de 1987-1988), avec les effectifs actuels.

L'instauration d'un ensemble de prestations, dont un régime de pension de la Réserve, des prestations de décès et d'invalidité, une assurance-invalidité collective, une indemnité de transport quotidien et des encouragements fiscaux augmenterait encore davantage les coûts liés au personnel.

Les membres du Comité sont convaincus que l'intégration de la Réserve et de la Force régulière ne sera effective que si la rémunération des réservistes se compare à celle des membres de la Force régulière et que si elle est concurrentielle avec celle du secteur privé, non seulement pour les jeunes recrues mais aussi pour les recrues plus âgées, spécialisées sur le plan technique et qui seront indispensables au soutien et à l'entretien de la force totale.

Les membres remarquent également que certaines mesures comme la fourniture de matériel moderne en quantités suffisantes, l'ouverture de bonnes installations d'entraînement, l'affectation à des tâches opérationnelles, le transfert de l'administration au personnel de soutien de la Force régulière ainsi que la nomination de chefs compétents peuvent être importantes et contribuer à faire du service au sein de la Réserve une expérience enrichissante susceptible d'intéresser de nombreuses personnes.

En mars 1988, le Ministre a annoncé une augmentation totale de 12 p. 100 de la solde et des indemnités pour les réservistes des classes A et B. Cela devrait permettre de diminuer l'écart entre réservistes et membres de la Force régulière. Toutefois, même si certains grades reçoivent maintenant une solde égale, des différences de 8 à 22 p. 100 subsistent entre échelles de solde de la Réserve et de la Force régulière.

Le Comité remarque avec plaisir que la solde d'une demi-journée correspondant à moins de six heures de travail passera de 45 à 50 p. 100 de la solde de base, que les réservistes seront admissibles à un régime d'assurance temporaire et qu'ils pourront voyager à bord d'avions réguliers des Forces canadiennes.

RECOMMANDATION:

Le Comité incite vivement le gouvernement à poursuivre ses efforts de façon que la solde des réservistes soit comparable à celle des membres de la Force régulière et

de façon également à offrir un régime volontaire de pension dès que le budget nécessaire sera débloqué. Les réservistes devraient également recevoir des indemnités de déplacement pour se rendre aux exercices d'entraînement, et ce le plus rapidement possible.

RECOMMANDATION:

Bien qu'il ait été annoncé que les 25 000 membres d'une Réserve supplémentaire disponible revitalisée composée d'anciens membres de la Première réserve et de la Force régulière recevront une prime de 300 \$ par an s'ils se présentent un jour par an pour montrer qu'ils sont en état et capables de servir, le Comité est d'avis qu'il vaudrait mieux réserver cette somme (au moins 7,5 millions de dollars par an) à la solde, au matériel ou à d'autres frais engagés pour les membres actifs de la Première réserve.

RECOMMANDATION:

Le Comité recommande que la priorité soit accordée à l'application du Système intégré de gestion de la réserve pour accélérer la distribution de la solde ainsi qu'à l'instauration de mesures à court terme pour accélérer le traitement et la distribution de la solde.

4. Un budget distinct pour la Réserve: le débat se poursuit

Nous devons prendre une décision car depuis trop longtemps, les réservistes sont placés en quelque sorte dans un ghetto. On les a un peu traités comme des cousins pauvres des forces régulières, c'était vrai sur le plan financement et équipement, mais également pour leur moral, car on semblait croire qu'il y avait des soldats et ensuite la Milice. J'estime que ce fut très mauvais pour le moral de ces gens. Par conséquent, nous avons décidé d'une notion de force totale, d'intégrer complètement la réserve aux plans de défense du pays.

Il nous faut faire un choix, si nous voulons avoir une force de réserve intégrée, lui donner un rôle à jouer dans la défense du Canada. L'idée de lui accorder un budget distinct et des structures administratives et de commandement indépendantes irait à l'encontre de cette notion. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé que la Réserve doit continuer à être intégrée dans le cadre général.

(L'honorable Perrin Beatty, ministre de la Défense nationale, 26 novembre 1987, fascicule n° 17:13)

Ce serait trop beau. Cette question me préoccupe depuis de nombreuses années, mais je ne crois pas que ce soit possible. J'ai déjà été chargé de la gestion financière et autres au Quartier général de la Défense nationale, et il est tout simplement impossible d'établir une telle distinction entre les crédits alloués au matériel d'entraînement et les autres.

(William J. Yost, directeur des opérations, Congrès des Associations de la défense, 7 décembre 1987, fascicule n° 20:38)

Un budget distinct pour la Réserve est une question qui a vivement intéressé tous les membres du Comité, à l'instar des comités parlementaires

précédents qui ont examiné la situation de la Réserve. On mise en général sur le fait que l'absence d'un budget distinct permet au ministère de la Défense nationale d'économiser sur les fonds de la Réserve pendant les années les plus difficiles et d'empêcher le Parlement de procéder à un examen qui amènerait le public à exercer des pressions en faveur de la Réserve.

Bien que le Comité estime que le principe de la force totale constitue un objectif louable et réalisable, il est également conscient des difficultés qui risquent de se présenter en cours de route. Le Comité est d'avis que l'examen, par le Parlement, du processus visant à élargir la Réserve, à la doter de nouveau matériel et à lui assigner des tâches doit reposer sur des hypothèses de base exactes et sur des mises à jour opportunes, de sorte que le Comité et le public soient au courant de la nature et du rythme des changements mis en oeuvre. En tenant le public bien informé du processus, on ne peut que contribuer à faciliter l'application de ces changements, car on fera porter l'attention sur un aspect de la défense du Canada qui a été négligé pendant longtemps.

RECOMMANDATION:

Le Comité demande que le ministère de la Défense ou le Ministre lui fournisse les renseignements ci-dessous dans le Budget annuel des dépenses principal, ou dans une mise à jour annuelle de la Défense publiée au cours du mois suivant le dépôt du Budget des dépenses principal:

- a) Le total des fonds directs destinés à la Première réserve et à la Réserve supplémentaire pendant l'année financière en cours, et les dépenses réelles engagées pendant les cinq années précédentes,
- b) Les objectifs en matière de tâches assignées aux effectifs, d'infrastructure, de formation et de matériel, et un compte rendu des objectifs réellement atteints jusqu'ici,
- c) Une comparaison entre la solde et les indemnités des membres de la Réserve et de ceux de la Force régulière, d'après les niveaux de 1988-1989,
- d) Une ventilation des effectifs de la Réserve selon le grade,
- e) Une explication détaillée de tous les fonds non utilisés, prévus dans le Budget des dépenses de l'année précédente.

RECOMMANDATION:

Le Comité demande qu'on lui communique le Plan de développement des Forces canadiennes dans les plus brefs délais.

5. Matériel

La Directive d'orientation P26, qui remonte à janvier 1978, indique que tout le matériel acheté par le ministère de la Défense nationale est également destiné à la Réserve. Toutefois, jusqu'à récemment, la Réserve a reçu moins que sa juste part, de sorte que des unités ont fait face à des pénuries endémiques d'armes portatives, de mortiers, de matériel de communication, de véhicules d'entraînement et même d'uniformes. La situation commence cependant à changer, et la Réserve a reçu sa part de nouvelles jeeps ILTIS, de transports de troupes blindés, de camions de taille moyenne, d'armes portatives et de calculateurs d'artillerie MILIPAC. Elle recevra également sous peu des navires de lutte contre les mines et des avions DASH-8.

Bien qu'il soit nécessaire d'acheter une vaste gamme de nouveau matériel pour remplacer les stocks vieillissants et désuets que possède la Force régulière, une partie du matériel remplacé, comme des chars Léopard I actuellement utilisés par les Forces canadiennes en Europe, pourra peut-être servir aux unités de la Réserve lorsqu'il sera progressivement réformé.

RECOMMANDATION:

Le Comité recommande qu'on fasse tous les efforts possibles pour respecter la politique visant à tenir compte des besoins de la Réserve dans tous les futurs achats de matériel. Le Comité reconnaît également qu'une partie du matériel existant peut encore servir et devrait être offert en priorité aux unités de la Réserve, à des fins d'instruction.

Le Comité a également entendu les témoignages de représentants de la Défense du Canada, du Royaume-Uni, de l'Australie, de l'Allemagne et de la Suisse au sujet des avantages et des inconvénients associés à l'achat de matériel destiné à des effectifs employés à temps partiel. Ils se sont accordés pour dire que, bien que des systèmes d'armes très sophistiqués nécessitent des spécialistes à plein temps techniquement qualifiés, il devient plus simple que par le passé de faire fonctionner de nombreuses pièces de matériel moderne. Plusieurs témoins ont également fait remarquer que, souvent, des soldats civils possèdent précisément les compétences voulues pour faire fonctionner ce matériel moderne.

RECOMMANDATION:

Le Comité recommande que, dans la mesure du possible, on fasse participer le personnel de la Réserve à l'essai du nouveau matériel destiné aux Forces canadiennes, afin de déterminer s'il peut convenir aux réservistes.

6. Formation et infrastructure

Même avec des fonds et du matériel adéquats, il sera toujours difficile de faire acquérir des compétences suffisamment élevées à des soldats, des marins, du personnel navigant et du personnel chargé des communications qui travaillent à temps partiel. La façon dont les Forces canadiennes s'acquitteront de cette tâche pourrait bien signifier la différence entre une force de renfort insuffisante et une force efficace de réservistes intégrée à la Force régulière.

Le consensus qui s'est dégagé des témoignages présentés devant le Comité indique qu'il faudra améliorer l'instruction destinée aux individus, aux sous-unités, aux unités et aux formations. Les membres du Comité estiment qu'il faudrait s'efforcer particulièrement de recruter des Canadiens ayant déjà acquis des compétences, entre autres, en tant que pilotes ou marins.

Les réservistes fréquentent déjà considérablement les écoles de la Force régulière, où ils reçoivent une partie de leur instruction individuelle. Le Lieutenant-général John Vance a déclaré au Comité que le Ministère se proposait d'augmenter encore beaucoup plus leur taux de fréquentation. En outre, quatre centres d'instruction et de soutien de la Milice doivent être créés à l'intention des sections, des pelotons, des compagnies et des bataillons. Ces centres serviront d'entrepôts pour des ensembles de matériel moderne, à des fins de formation.

Pour ce qui est de la Réserve navale, des techniques de dragage de mines doivent être enseignées dans un Centre d'entraînement de la Réserve navale, où l'instruction portera sur la guerre des mines et sur la marche des navires qui transportent le matériel de lutte contre les mines.

Voici d'autres mesures qui permettraient d'améliorer la formation:

- le transfert de la majeure partie de la paperasserie actuellement imposée aux unités en campagne au Personnel de soutien de la Force régulière ou à une administration centralisée,
- la fourniture de matériel d'entraînement plus sophistiqué et plus efficace, comme des simulateurs,
- des ententes de collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire, par lesquelles les étudiants s'engageraient à servir deux ou trois ans dans la Réserve, moyennant un emploi d'été de huit à dix semaines,
- l'accroissement du nombre de missions à l'étranger offertes aux réservistes.

Le Ministère étudie également la possibilité de rétablir dans plusieurs universités des programmes de formation de réservistes, analogues au Corps-école d'officiers canadiens, aux Divisions universitaires d'instruction navale, ou au Programme universitaire d'entraînement aérien (Réserve), qui ont été abolis à la fin des années 60. Ces programmes pourraient produire quelques-uns des chefs jeunes, motivés et très qualifiés dont aura besoin une Réserve élargie.

Un autre moyen d'améliorer la qualité du personnel de la Réserve consisterait à prévoir expressément à l'intention de réservistes des bourses d'études avancées. Accorder à des réservistes quelques-unes des bourses d'études actuellement financées par le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie pourrait inciter à se joindre à la Réserve et à y demeurer.

Un des inconvénients que risque de présenter l'expansion de la Réserve et, partant, la nécessité de disposer d'un plus grand nombre d'instructeurs expérimentés, c'est qu'il faudra recruter le personnel nécessaire au sein des unités de la Force régulière.

RECOMMANDATION:

Le Comité souscrit d'emblée à l'objectif consistant à améliorer considérablement les installations et les possibilités de formation des réservistes, mais prévient qu'il faudrait prendre soin de ne pas compromettre l'efficacité des unités existantes de la Force régulière.

RECOMMANDATION:

Le Comité encourage le Ministère à tout mettre en oeuvre pour offrir à un plus grand nombre de réservistes la possibilité de servir auprès des Forces canadiennes en Europe et des forces canadiennes de maintien de la paix au Moyen-Orient.

RECOMMANDATION:

Le Comité souscrit d'emblée à la revitalisation de programmes de formation de réservistes dans les universités, collèges et établissements techniques du Canada, et prie instamment le Ministère d'étudier la possibilité d'offrir à des réservistes des bourses d'études avancées.

7. Changements organisationnels

Le Comité est d'accord avec la décision de faire siéger le chef de la Réserve et cadets au Conseil de défense du ministère de la Défense nationale, au lieu de lui demander d'agir simplement à titre de conseiller, comme c'était le cas par le passé.

Plus bas dans l'organigramme, il faudra, semble-t-il, s'efforcer de mieux équilibrer le nombre des officiers par rapport à l'ensemble des effectifs dans les unités de la Réserve, quoiqu'une augmentation des niveaux de financement et de dotation contribuera dans une certaine mesure à corriger ce déséquilibre.

Le Comité est également d'avis qu'il faudrait s'efforcer dans tout la mesure du possible de réduire le fardeau administratif des unités de la Réserve en attribuant plus de fonctions administratives au personnel de soutien de la Force régulière.

8. La Réserve et les Canadiens

Quel que soit le genre de campagne de publicité que vous entreprenez, la méthode la plus efficace consiste à donner un coup de balai dans la Réserve pour que les gens qui y en font partie l'apprécient plus et encouragent ensuite d'autres personnes à suivre leur exemple. Si vous rendez les structures plus attrayantes et le rôle plus important, cela attirera des recrues, car celles-ci ne se contenteront pas d'en parler à leurs amis, mais les encourageront à les suivre. Il n'y a pas de meilleure publicité que cela.

(Robert O'Brien, ancien réserviste, 7 décembre 1987, fascicule n° 20:61)

Je ne pense pas que nous puissions au Canada montrer la menace de la même façon qu'en Europe. La menace nous semble beaucoup plus éloignée en ce qui nous concerne. Je suis d'avis qu'il faut «vendre» la défense aux Canadiens comme une partie intégrante du maintien de la souveraineté et comme moyen de rester

indépendant de notre voisin du sud. Nous ne devons pas toujours compter sur lui pour assurer notre souveraineté. En réhabilitant la réserve, il me semble que nous indiquerions de façon très visible l'importance de la défense pour le pays.

(Thomas Savage, président du conseil et président-directeur général de la société ITT Canada Limited, président du Groupe de travail sur la politique étrangère et sur la défense, Conseil canadien des chefs d'entreprises, 27 janvier 1988, fascicule n° 23:27)

Il ne faudrait pas croire qu'une augmentation du budget de la défense recevra un accueil favorable, quelles que soient les tâches auxquelles on consacrerait cet argent. On pourrait percevoir la résurrection de la milice comme une solution appropriée et nécessaire face à des préoccupations croissantes — par exemple, au sujet de notre souveraineté dans l'Arctique. Par ailleurs, on pourrait y voir un anachronisme, une recrudescence du militarisme.

(John Harker, à titre personnel, 26 janvier 1988, fascicule n° 22:5)

Il ne fait aucun doute que tripler le nombre de réservistes au Canada et leur fournir les moyens de contribuer à éviter un conflit opposant l'Est et l'Ouest, à défendre le Canada, à assurer des services de maintien de la paix et à venir en aide aux autorités civiles, représentera une longue entreprise coûteuse et complexe, qui nécessitera un soutien politique et public constant. Tout au long des années de difficultés économiques, des milliers d'hommes et de femmes dévoués ont fait beaucoup de sacrifices pour servir à titre de réservistes, en dépit des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement. Les Canadiens doivent leur être reconnaissants d'avoir préservé une base solide sur laquelle renforcer les effectifs militaires.

Le Canada est un pays pacifiste, dans lequel les opinions sont partagées sur la question de savoir si l'Est et l'Ouest se dirigent vers une ère d'accommodement qui réduira les risques d'un affrontement cataclysmique, ou si l'Ouest s'endort dans une fausse sécurité et devra un jour payer le prix exorbitant d'une paix anéantie. Quel que soit l'aboutissement de l'enjeu, le Canada continuera de maintenir, pour l'avenir prévisible, des ententes de sécurité bilatérales et multilatérales qui doivent non seulement être honorées, mais être exécutées aussi efficacement que possible, dans l'intérêt des pays alliés, du personnel des Forces canadiennes, qui serait appelé au front dans n'importe quel conflit, et du public canadien, pour lequel il se tient prêt au combat.

En outre, l'intégrité du Canada en tant que pays souverain préoccupe de plus en plus bon nombre de Canadiens. En accroissant l'importance numérique de la Réserve et en en faisant un élément crédible du dispositif de défense du Canada, on devrait pouvoir se doter d'un potentiel plus élevé et

beaucoup plus visible, permettant de surveiller le territoire canadien, notamment le Nord.

À titre d'institution, la Réserve a pour tâches d'aider à défendre le pays et de sauver des vies en périodes de crise. Elle constitue également un important moyen d'apprendre à travailler en équipes et d'acquérir de nouvelles compétences dans le domaine technique et dans l'art du commandement, au plus grand profit des individus, de leurs employeurs et de la société canadienne en général.

Traditionnellement, elle a fait partie intégrante de milliers de petites et de grandes collectivités canadiennes, contribuant à l'éducation ainsi qu'à la fierté civique et nationale. De nouvelles unités de réserve seront probablement constituées surtout dans les grandes agglomérations, mais il faut prendre soin de reconnaître les avantages de la représentation à la fois géographique et rurale.

Comme on l'a mentionné précédemment, le Comité est convaincu que la revitalisation de la Réserve constituera une mesure rentable qui permettra de renforcer la sécurité des Canadiens et de leurs alliés. Toutefois, plusieurs témoins qui ont comparu devant le Comité ont fait cette mise en garde: à défaut de la volonté politique de poursuivre l'expansion et le soutien de la Réserve, cette tâche sera vouée à l'échec. Pour éviter que cela ne se produise, les dirigeants nationaux — dirigeants politiques, dirigeants du milieu des affaires et dirigeants de syndicats — devraient contribuer davantage à favoriser la croissance de la Réserve.

Pour sa part, le milieu des affaires devrait s'efforcer d'autoriser des employés réservistes à suivre leur formation. Idéalement, les entreprises devraient combler le manque à gagner sur la solde de leurs employés réservistes lorsque celle-ci est inférieure à leur salaire habituel.

En ce qui concerne les syndicats, ils devraient conclure des ententes contractuelles avec les employeurs, afin que ceux-ci facilitent le service dans la Réserve et assurent toute la protection nécessaire sur le plan professionnel.

Quant à eux, les dirigeants politiques devraient jouer un rôle plus actif et manifester pour ce qui est de favoriser l'acceptation de la Réserve en tant que partie intégrante et indispensable de la vie canadienne.

Le gouvernement devrait également demeurer ouvert aux conseils et aux contributions concrètes que des personnes et des organismes peuvent apporter pour favoriser l'élargissement de la Réserve et lui permettre une efficacité accrue.

Il semble que la plupart des réservistes n'aient guère eu de difficultés à obtenir de leurs employeurs l'autorisation de servir dans la Réserve. Cependant, étant donné que la taille de la Réserve est appelée à tripler, que la solde et les indemnités augmentent, que la formation s'améliore et qu'on recherche un nombre croissant de techniciens et de professionnels compétents, des tensions aujourd'hui minimes risquent de s'accroître en proportion.

RECOMMANDATION:

Le Comité recommande que le Premier ministre, les chefs des partis de l'Opposition, le ministre de la Défense nationale, de même que les dirigeants du milieu des affaires, des syndicats et d'autres leaders d'opinion s'emploient activement à promouvoir l'expansion de la Réserve.

RECOMMANDATION:

Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale et son ministre continuent d'encourager les employeurs à autoriser leurs employés à participer aux activités de la Réserve. Dans la mesure du possible, les employeurs devraient combler le manque à gagner des employés qui participent à ces activités.

RECOMMANDATION:

Si les employeurs opposent une résistance sensible à l'expansion de la Réserve, le gouvernement devrait envisager l'adoption d'une mesure législative visant à se garantir un nombre de réservistes suffisant, sans perte de congés et de salaires, et sans risque pour leur carrière.

RECOMMANDATION:

Le Comité recommande qu'on s'efforce de conserver des unités dans les régions rurales du Canada et, dans la mesure du possible, de rétablir des unités traditionnelles. Il conviendrait d'établir de nouvelles unités dotées de noms appropriés dans les secteurs de croissance démographique.

ANNEXE A
LISTE DES TÉMOINS

LE JEUDI 18 JUIN 1987 (Fascicule n° 13) :

Comparaît :

L'honorable Perrin Beatty,
ministre de la Défense nationale.

Du ministère de la Défense nationale :

Eldon J. Healey,
sous-ministre adjoint (Matériels);
Vice-amiral Nigel D. Brodeur,
sous-chef de l'état-major de la Défense;
Général Paul D. Manson,
chef de l'état-major de la Défense;
Contre-amiral Charles M. Thomas,
chef,
Doctrines et opérations maritimes.

LE JEUDI 25 JUIN 1987 (Fascicule n° 14) :

Comparaît :

L'honorable Perrin Beatty,
ministre de la Défense nationale.

Du ministère de la Défense nationale :

Général Paul D. Manson,
chef de l'état-major de la Défense;
Major-général Reginald W. Lewis,
chef des réserves;
Eldon J. Healey,
sous-ministre adjoint (Matériels);
Robert W. Fowler,
sous-ministre adjoint (Politique).

LE MERCREDI 18 NOVEMBRE 1987 (Fascicule n° 16) :

Major-général Kevin George Cooke,
chef de la Réserve de l'Armée australienne.
Major-général Charles Alexander Ramsey,
directeur général,
Territorial Army and Organization,
Royaume-Uni.

LE JEUDI 26 NOVEMBRE 1987 (Fascicule n° 17) :

Comparaît :

L'honorable Perrin Beatty,
ministre de la Défense nationale.

Du ministère de la Défense nationale :

Général Paul D. Manson,
chef de l'état-major de la Défense;
Lieutenant-général John E. Vance,
vice-chef de l'état-major de la Défense;
Contre-amiral Wally Fox-Decent,
chef des Réserves;
Vice-amiral Hugh MacNeil,
sous-chef de l'état-major de la Défense.

LE MARDI 1 DÉCEMBRE 1987 (Fascicule n° 18) :

Du ministère de la Défense nationale :

Lieutenant-général John E. Vance,
vice-chef de l'état-major de la Défense;
Brigadier-général Larry Gollner,
directeur général,
Réserves et cadets;
Vice-amiral Hugh MacNeil,
sous-chef de l'état-major de la Défense;
Lieutenant-général John de Chastelain,
sous-ministre adjoint (Personnel).

LE MERCREDI 2 DÉCEMBRE 1987 (Fascicule n° 19) :

Du ministère de la Défense nationale :

Vice-amiral Hugh MacNeil,
sous-chef de l'état-major de la Défense;
Lieutenant-général John de Chastelain,
sous-ministre adjoint (Personnel);
Brigadier-général Bob Dobson,
directeur général,
Développement des Forces;
Colonel G.E. (Gerry) Morrison,
directeur de projet,
Modernisation de la réserve aérienne;
Brigadier-général Larry Gollner,
directeur général,
Réserves et cadets;

Colonel Roméo A. Dallaire,
directeur des besoins en ressources terrestres,
chef, Doctrine et opérations terrestres.

LE JEUDI 3 DÉCEMBRE 1987 (Fascicule n° 19) :

Major-général Richard Rohmer (à la retraite),
Markham (Ontario),
ancien chef des Réserves.

Terrence C. Willett,
sociologue,
Université Queen's,
Kingston (Ontario).

LE LUNDI 7 DÉCEMBRE 1987 (Fascicule n° 20) :

De l'Institut canadien d'études stratégiques :

Brian S. MacDonald,
directeur exécutif.

Du Congrès des Associations de la défense :

Brigadier-général William J. Yost,
directeur des opérations.

À titre personnel :

Robert O'Brien,
Ottawa (Ontario),
ancien réserviste.

LE MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1987 (Fascicule n° 21) :

De la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :

William Parsons,
directeur,
Affaires nationales;

Jim Bennett,
vice-président,
Affaires législatives.

LE MARDI 26 JANVIER 1988 (Fascicule n° 22) :

John Harker,
Ottawa (Ontario),
à titre personnel.

LE MERCREDI 27 JANVIER 1988 (Fascicule n° 23) :

Du Conseil canadien des Chefs d'entreprises :

Thomas d'Aquino,
président-directeur général;

Peter Cameron,
membre,
Groupe d'étude sur la politique étrangère et la défense;

Thomas Savage,
président,
Groupe d'étude sur la politique étrangère et la défense;

George G. Bell,
conseiller,
Groupe d'étude sur la politique étrangère et la défense.

LE MERCREDI 24 FÉVRIER 1988 (Fascicule n° 27) :

Du «National Employers' Support Committee» :

William A. Howard,
président;

Lorne Glendinning,
directeur exécutif.

ANNEXE B
ORGANISMES ET PERSONNES QUI ONT INFORMÉ LE COMITÉ

LE LUNDI 19 OCTOBRE 1987 (Berne, Suisse) :

Du département militaire fédéral :

Directeur Hans Ulrich Ernst,
secrétaire général.

LE MARDI 20 OCTOBRE 1987 (Bonn, République fédérale d'Allemagne) :

Du ministère de la Défense :

Major-général Rolf Hüttel,
sous-chef d'état-major
(Affaires et opérations politiques militaires),
état-major des Forces armées.

Le Comité a reçu également, de William N. Turner, vice-président,
Affaires gouvernementales, Suncor Inc., un document d'information.

Le président
PATRICK CROFTON

PROCÈS-VERBAUX

[Faint text]

LE MERCREDI 18 MAI 1985

(52)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit à huis clos, aujourd'hui à 15 h 41, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Onest, sous la présidence de Patrick Crofton (président).

Membres du Comité permanent: Derek Blackburn, Patrick Crofton,

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 13, 14, 16 à 23, 27 et 39 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Membres suppléants: Mike Forsyth, W.A. (Bud) Jardine, Lon Hopkins, Douglas Firth.

Respectueusement soumis,

Aussi présent: Du Comité parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: David Reid, conseiller en matière de recherche.

Cofinement aux documents du paragraphe 10 du Comité reprend l'étude de l'ordre blanc de la 1^{re} Division. Procès-verbaux et témoignages du mardi 16 juin 1985, fascicules 25-27.

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport sur la Réserve.

A 17 h 11, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine séance.

LE MARDI 21 JUIN 1985

(53)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit à huis clos, aujourd'hui à 15 h 18, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Onest, sous la présidence de Patrick Crofton (président).

Membres du Comité permanent: Derek Blackburn, Patrick Crofton, W.A. (Bud) Jardine, Alan B. McKenna.

Membres suppléants: Mike Forsyth, W.A. (Bud) Jardine, Lon Hopkins, Douglas Firth, Alan B. McKenna.

PROCÈS-VERBAUX

[Traduction]

LE MERCREDI 18 MAI 1988

(56)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit à huis clos, aujourd'hui à 15 h 41, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Patrick Crofton, (*président*).

Membres du Comité présents: Derek Blackburn, Patrick Crofton, Allan B. McKinnon.

Membres suppléants présents: Mike Forrestall remplace W.R. (Bud) Jardine; Len Hopkins remplace Douglas Frith.

Aussi présent: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: David Lord, conseiller en matière de recherche.

Conformément aux dispositions du paragraphe 96(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du Livre blanc de la Défense nationale. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 16 juin 1987, fascicule n° 13*).

Le Comité entreprend l'étude d'un projet de rapport sur la Réserve.

À 17 h 11, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 7 JUIN 1988

(57)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit à huis clos, aujourd'hui à 9 h 10, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Patrick Crofton, (*président*).

Membres du Comité présents: Derek Blackburn, Patrick Crofton, W.R. (Bud) Jardine, Allan B. McKinnon.

Membres suppléants présents: Len Hopkins remplace Douglas Frith; Dan McKenzie remplace Stan Darling.

Autre député présent: Stan Graham.

Aussi présent: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: David Lord, conseiller en matière de recherche.

Conformément aux dispositions du paragraphe 96(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du Livre blanc de la Défense nationale. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 16 juin 1987, fascicule n° 13*).

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport sur la Réserve.

Il est convenu,—Que le projet de rapport, sous sa forme modifiée, soit adopté en tant que Premier rapport du Comité à la Chambre; et que le président présente à cette dernière ledit rapport.

Il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 1 500 autres exemplaires du fascicule n° 39 des *Procès-verbaux et témoignages* du Comité, où figurera le Premier rapport à la Chambre.

Il est convenu,—Que le rapport soit imprimé tête-bêche.

Il est convenu,—Que tous les exemplaires du fascicule n° 39, où figurera le Premier rapport, soient munis d'une couverture distincte sujette à l'approbation du président du Comité.

À 11 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Jean Michel Roy